



## APPEL A PROJET CULTUREL

N° 0574 /MTCA/DC/SGM/CTC/CTArts/PRMP/DAL/SA

Le Ministère du tourisme, de la culture et des arts lance un appel à projet culturel pour le recrutement d'une structure en vue de la production et de la promotion des artistes de la musique urbaine.

### I- Objectif

Promouvoir les formes d'expression de la musique urbaine béninoise

Il s'agira de :

- produire les artistes de la musique urbaine ;
- promouvoir les œuvres produites.

### II- Tâches

La maison de production et de promotion retenue se chargera de :

- produire quinze (15) singles audios de quinze (15) différents artistes de la musique urbaine ;
- réaliser des clips aux standards internationaux des musiques enregistrées (synopsis, décors, costume, danseur, etc.) ;
- réaliser la communication média local et digital ;
- réaliser la communication média international pour cinq (5) artistes ;
- réaliser et dupliquer sur 2000 CD supports les singles audios enregistrés ;
- réaliser et dupliquer sur 2000 CD supports, les vidéos enregistrées ;
- les audios et les vidéos doivent être présentés dans un coffret de CD double avec l'hologramme du Bureau béninois des droits d'auteur et des droits voisins (BUBEDRA)

### III- Conditions de participation

#### 3.1. Eligibilité

Peuvent faire acte de candidatures, les entreprises de production et de promotion pouvant témoigner d'une expérience avérée de deux (02) ans dans la production des œuvres musicales et dans la promotion sur le plan national et international.

#### 3.2. Dossier de participation

Le dossier de participation devra comporter les pièces ci-après :

- une (01) copie légalisée de la carte de promoteur culturel ;
- une (01) copie légalisée du registre de commerce ;

- une (01) preuve d'un contrat de collaboration avec les maisons de production ;
- une copie de cinq (05) œuvres produites de musique urbaine (audio et vidéo) ;
- une (01) copie de l'attestation fiscale ;
- une (01) copie de l'attestation de non faillite ;
- une copie de l'attestation de CNSS.

Aucun dossier incomplet ne sera pas soumis à l'étude du comité de sélection.

#### IV- Dépôt des dossiers

Les dossiers de candidatures doivent être déposés en version physique au secrétariat de la Personne responsable des marchés publics du Ministère du tourisme, de la culture et des arts au plus tard, **le vendredi 05 août 2022 à 17 heures.**

Fait à Cotonou, le

*07 Juillet 2022*

Pour le Ministre et p.o.

*[Signature]*  
**Aristide Adébayo ADJIBODOU,**  
Secrétaire général du ministère

